

Procès-verbal du Conseil de l'École Doctorale SLTC

Mardi 6 décembre 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du Conseil du 27 septembre 2022
2. Retour sur la visite de l'HCERES
3. Validation des demandes de dérogation pour inscription
4. Point sur les inscriptions en thèse, réinscriptions et années dérogatoires (à la demande des représentants des doctorants)
5. Prix de thèse SLTC
6. Formation et évaluation en langue(s)
7. Questions diverses

Membres présents :

Anne-Marie CHABROLLE-CERRETINI, Yan GREUB, Fabrice MONTEBELLO, Frédérique PEGUIRON, Adrien GOBLOT, Sébastien GINHOUX, Benoit BOLMONT, Sylvie JOYE, Jean PAULY, Iris CHIPAUX, Alexandre BATISSOU

Membres excusés : Alex BOULTON, Éric BRANGIER, Andrew ARANA, Samantha RUVOLETTO, Christophe FEYEL, Damien DE CARNE, Guy LAPOSTOLLE, Henri-Louis GO, Thomas RABEYRON, David BOURGUIGNON, Jérôme DINET, Ingrid VOLERY, Frederic BALARD, Francis GUILLEMIN, Cyril TARQUINIO, Fabienne LEMETAYER, Hanna VERDEL, Melissa MELO, Sophie RAHUEL-CLERMONT, Sabrina SCHWARTZ

Invités : Fatima ATOURKI, Jonathan RODRIQUE

1. Approbation du PV du conseil du 14 janvier 2022

Le procès-verbal du 27 septembre 2022 est voté à l'unanimité par les membres du Conseil, moins 1 abstention.

2. Retour sur la visite de l'HCERES

Le 23 novembre 2022 après-midi ont eu lieu les auditions pour l'ED SLTC :

- De 14h à 15h, audition des doctorants :
Quentin MOSCATO (2L2S), Daniel USMA GOMEZ (AHP), Jean PAULY (2LPN),
Sophie Schmitt (LISEC), Elise COULOMB (APEMAC), Sophie NOEL (HISCANT)
- De 15h15 à 16h15, audition de l'équipe de direction : Vanessa BINET, Fatima ATOURKI, Anne-Marie CHABROLLE-CERRETINI

Le comité de l'HCERES était composé de :

- Alexandra SCHAFFAR-DIMOU, professeure universitaire en sciences économiques
- Patrick Mollaret, professeur universitaire en psychologie
- Yan Mercier-Brunel, conseiller scientifique HCERES référent de l'UL

Jean Pauly nous a fait part de ses impressions sur l'audition des doctorants. Les questions portaient principalement sur les formations, les interactions avec les services administratifs, les aides financières.

Anne-Marie CC rapporte à son tour le déroulement de l'évaluation de l'équipe de direction : La nature des questions (étroites et précises) était un peu surprenante au début mais elle a tenté des réponses ouvertes pour couvrir un peu plus de champs.

Une question sur les scissions de laboratoires était attendue mais n'est jamais venue.

A la question sur la durée de thèse plus longue que dans les autres ED, il a été démontré, chiffres à l'appui, que la durée moyenne chez SLTC est convenable aux vues des types de financements et parfois pour cause de préparation insuffisantes en amont de la thèse (autorisations, déplacements, etc...).

Pour le sujet du financement, il a été répondu que pour notre ED l'absence de financement dédié à la thèse n'est pas rédhibitoire pour une inscription mais que nous alertons les doctorants sur les difficultés pouvant être rencontrées.

Notre audition faisant suite à celle des doctorants, le comité nous a fait remonter quelques points de perfectionnement à faire au niveau de la communication (notamment pour les CSI).

Enfin Anne-Marie a présenté l'idée de mettre en place une revue de l'ED pour faciliter l'accès aux publications.

Il n'y a pas eu de restitution officielle suite à cette journée mais un compte-rendu est attendu en janvier.

Fabrice MONTEBELLO a rebondi sur les labos scindés pour questionner la pertinence de maintenir certains laboratoires à cheval entre deux ED (SLTC/HNFB) avec l'exemple du 2L2S qui se partagent la section arts chez HNFB et la section sciences sociales chez SLTC. Cette scission pouvant donner parfois une impression d'être défavorisé pour la répartition des contrats doctoraux.

En réponse, Sylvie JOYE, pour l'HISCANT également touché par cette situation, ne ressent pas ce problème.

3. Validation des demandes de dérogation pour inscription

Toutes les dérogations ont été accordées, pour les thèses avec financement dédié de 4A à 7A et sans financement dédié de 6A à 9A.

Décision validée à l'unanimité par les membres du Conseil.

Benoit Bolmont interroge Anne-Marie sur la durée de 9 ans de thèse et propose éventuellement de fixer une limite et communiquer à ce propos

Ce à quoi Anne-Marie répond que dans le cas de financements non dédiés à la thèse, les doctorants étant salariés, souvent fonctionnaires, ils n'ont pas le même temps disponible pour leurs travaux de recherche. Il est difficile d'envisager de refuser une inscription en 9A après tout le travail fourni, d'où l'importance des CSI et des rapports d'étapes pour mettre le doigt sur les problèmes rencontrés et les améliorations possibles.

Plusieurs membres ajoutent également qu'il faut faire une distinction entre sciences dures et sciences douces pour la durée de thèse. Il est préférable de faire du cas par cas que fixer une limite, cette souplesse étant aussi légitimisée par le fait que l'auto-financement ne coûte rien à l'établissement.

Présentation des chiffres de l'ED SLTC à cette date :

216 doctorants, 123 filles, 93 garçons, 59 étrangers, 38 en 1A, 100 en 3A+, 13 cotutelles, 0 abandons, 1 suspension, 37 non-réinscrits, 28 soutenances, 53 contrats doc, 12 contrats doc en 1A, 10 CIFRE, 0 CIFRE en 1A, 30 avenants mission, Age moyen 31 ans

4. Point sur les inscriptions en thèse, réinscriptions et années dérogatoires (à la demande des représentants des doctorants)

Voir Questions diverses

5. Prix de thèse SLTC

Proposition d'un prix de thèse ED fonctionnant par année civile et comparable à une aide à des fins de valorisation de la thèse (publication-traduction-diffusion)

Garde-t-on la dénomination « prix de thèse » ou « aide » ?

Suggestion d'apposer un nom de chercheur renommé au Prix de thèse

Un prix pour récompenser une thèse ou deux ?

Si le montant alloué est de 300€, une seule récompense.

Il est décidé d'attendre la confirmation de la somme disponible avant de décider des modalités pour la mise en place de ce prix.

Fabrice MONTEBELLO propose l'idée d'un prix ED à hauteur de 500€ et d'un prix labos de 500€, si les labos acceptaient une contribution annuelle et si cela est autorisé.

Les aides des labos pour l'impression de thèse étant plus conséquentes, leur participation sur une récompense de cet ordre de grandeur n'est pas assurée. Cela a mené également à la suggestion d'opter pour un prix de thèse non fléché puisque des aides sont déjà allouées à ces fins.

L'organisation et la mise en place se fera lors des conseils d'ED à venir.

6. Formation et évaluation en langue(s)

Rappel des dernières décisions de la MDD :

- 70 places pour le CLES du 4 février (50 à Nancy et 20 à Metz)
- Evaluations-entretiens par Séverine Behra

Une réunion s'est tenue le 5 décembre avec Iris CHIPAUX, Jean PAULY, Sébastien GINHOUX et Anne-Marie CHABROLLE CERRETINI pour émettre des propositions :

- Encourager les formations disciplinaires en anglais
- Proposer une évaluation dans le cadre de la journée scientifique de l'ED
- Faire reconnaître d'autres langues pour évaluation par le CLES
- Présenter aux doctorant les possibilités d'auto-formation (doc écrit pour Metz et Nancy à diffuser à la journée de rentrée, site ED, mail ...)

7. Questions diverses

Y aura-t-il un contrat doctoral supplémentaire lors de la prochaine campagne et sera-t-il attribué à l'HISCANT ?

Pas d'information nouvelle à ce sujet mais la décision avait été prise d'accorder un contrat à l'HISCANT.

Y a-t-il possibilité d'attribuer une aide de l'ED pour les HDR (frais de mission, jury, etc) ?

Anne-Marie va se renseigner auprès de la MDD sur les possibilités à ce sujet mais le budget de l'ED ne semble pas être un frein, il est plus que probable que cette dépense incombe aux seules UR.

De nombreux retours de doctorants concernant les procédures d'inscription /réinscription présentent deux problématiques récurrentes :

- La composition du dossier de réinscription dérogatoire : trop lourd et exigeant, perte de temps sur le travail de thèse ce qui est contreproductif vis-à-vis de la durée de thèse déjà longue en Sciences Humaines
 - La demande d'un justificatif de ressources ou de financement : perçu comme infantilisant, intrusif et parfois dégradant selon les personnes, la responsabilité devrait rester propre au doctorant de savoir s'il est capable d'assumer financièrement sa thèse.
 -
- Pour cela, la question d'une garantie manuscrite et morale pouvant se substituer au justificatif de ressources a été posée.